

TRIBUNE



PB-PP | B-00802
BELGIE(N) - BELGIQUE

AVRIL
2017

Admi ALR - PARA - BRU

CGSP

FGTB Services Publics

73^e année - n°4 - avril 2017 (mensuel) | dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour : CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles

La Belgique, prochaine proie des fonds vautours ?



DOSSIER P. 4



ÉDITO

Quand le Droit est
au service d'une
idéologie...

P. 3



LIVRE :

« Il faut tuer TINA »

P. 7



Admi

Public, public, public !

P. 9

Signature du rapport de la BNB : Rudy De Leeuw ne donne pas son feu vert

Rudy De Leeuw, Président de la FGTB et, en cette qualité, Régent auprès de la Banque nationale de Belgique, n'a pas approuvé le rapport de la BNB. La FGTB constate que le Conseil des Régents n'a que très peu tenu compte des préoccupations des travailleurs.

Avant toute chose, Rudy De Leeuw rejette l'affirmation selon laquelle la politique de réforme commence à porter ses fruits. Et ce, plus précisément en matière d'emploi puisque l'évolution de l'emploi reste à la traîne par rapport à la moyenne de la zone Euro.

Il est inacceptable pour Rudy De Leeuw que le rapport ne tienne pas suffisamment compte de la sauvegarde des droits sociaux lors de la simplification de la réglementation.

Il en va de même quant à l'absence d'un plaidoyer visant à rendre le travail plus faisable, particulièrement pour les travailleurs plus âgés.

Pour la FGTB, il s'agit d'un point de rupture car le travail faisable doit être prioritaire dans le cadre du débat socio-économique et sociétal.

Enfin, il y a toujours ce manque d'attention pour une fiscalité plus juste et un passage à d'autres sources de financement que le travail.

Alors que ce devrait être une réponse cohérente aux éventuelles réductions de cotisations patronales.



Permanences fiscales

Exercice d'imposition 2017 – Revenus 2016

Dans un souci d'efficacité, veuillez vous munir de tous les documents nécessaires tels que :

- la carte d'identité et du code PIN ;
- le carnet syndical en règle de cotisations ;
- la déclaration et avertissement extrait de rôle de l'année précédente ;
- l'avertissement extrait de rôle du pré-compte immobilier (revenu cadastral) ;
- les fiches de salaire et/ou pension, mutuelle, chômage ;
- attestation assurance-vie, épargne-pension, ALE, titres services, libéralité ;
- prêt hypothécaire ;
- les congés payés ;
- impôts des personnes physiques (IPP) de la commune du domicile ;
- preuves des déductions diverses (rente alimentaire, économie d'énergie...);

- composition de ménage, handicap + 66 % ;
- si contexte particulier, joindre les pièces y afférant.

Ce service est entièrement gratuit.

Namur

Les camarades du secteur « AMiO – Ministères et Administrations », sous-secteur SPF « Finances » de la régionale de Namur se tiendront à la disposition des affiliés actifs et pensionnés, afin de les aider à rédiger leur déclaration d'impôt.

Les mercredis 17 et 31 mai - 7 et 21 juin 2017

de 9h à 12h

à la CGSP, rue de l'Armée Grouchy, 41
Uniquement sur rendez-vous au 081/72 91 70 (le matin)

DANS NOS RÉGIONALES

Charleroi (Pensionnés)

Projection du film « Bread and roses »

La Commission régionale intersectorielle des Pensionnés (CRIP) vous invite à la projection du film « Bread and roses (Du pain et des roses) » de Ken Loach. Le film traite de la lutte des travailleurs immigrés pauvres aux USA.

Quand : le 9 mai à 10h, à la Régionale, 42, rue de Montigny à Charleroi.

Les actifs comme les prépensionnés sont les bienvenus.

Pour des raisons d'organisation, veuillez vous inscrire auprès de l'accueil au 071/797 111.

Renseignement : Alphonse Vanden Broeck – 0495/340 928.

Namur

Festivité du 1^{er} Mai

- 10h30 : accueil, café.
- 11h : meeting sous la présidence de Patrick Mertens, président de la FGTB Namur.

Orateurs :

- Joëlle Tyssaen, secrétaire régionale intersectorielle CGSP,
- Patrick Lebrun, secrétaire général IRW,
- Marc Goblet, secrétaire fédéral FGTB,
- Guy Fays, secrétaire régional interprofessionnel de la FGTB Namur.

- 12h : barbecue géant suivi d'animations diverses.
- 21h : clôture des festivités.

Réservations : 1mai.namur@cgsp.be (081/72 91 11).

Réservations obligatoires avant le 21 avril via versement sur BE63 6363 8274 0408 (12 €/adulte - 6 €/enfant) ; communication « nombre de repas adultes et enfants – 1^{er} mai 2017 ».

Attention ! Changement de lieu : Centre socio-culturel et sportif, rue du Parc, 16 à 5003 Saint-Marc.

Quand le Droit est **au service d'une idéologie...**

C'est l'histoire d'un refus, refus de l'État belge de venir en aide à une famille avec 3 enfants en bas âge tentant désespérément de fuir la guerre.

Refus qui en aurait scandalisé beaucoup si la famille en question n'était pas originaire d'Alep en Syrie. Mais, dans le climat de peur ambiant, nous sommes tous confrontés à des proches affirmant qu'il est nécessaire de fermer les frontières. Ce climat a pour conséquences que l'on ne trouve pas révoltant le sort fait à cette famille et, à travers elle, à tous les migrants du monde. Il faut prendre garde car la peur risque de faire de nous des monstres égoïstes insensibles aux malheurs et aux souffrances des autres. Des monstres incapables de comprendre que la violence infligée à un être humain, d'où qu'il soit, est une violence faite contre l'Humanité dans son entièreté.

Car ni la peur du terrorisme, ni la peur des autres, pas plus que la situation économique difficile de notre pays ne justifient de rester sourds aux cris de détresse qui nous proviennent de Syrie et d'ailleurs. Il faut être lâche, ou crapuleux, pour oser refuser le droit élémentaire à la protection internationale et se cacher derrière des arguments juridiques.

La Cour de Justice européenne vient pourtant de donner raison à l'État belge dans son refus d'octroyer des visas humanitaires à cette famille.

Cet arrêt de la Cour de Justice nous donne l'occasion de rappeler que le Droit n'est pas neutre, que son interprétation est souvent le résultat d'un rapport de force.

Une règle de droit peut être interprétée de différentes manières.

Ainsi, dans ses Conclusions (travail préparatoire à l'arrêt, l'avocat général de la Cour de Justice de l'UE, Paolo Mengozzi, avait une lecture des règles juridiques toute différente de celle de ses confrères. Se basant sur les mêmes sources de droit qu'eux, il appelait les États membres à ne pas fuir leurs responsabilités et à faire honneur aux règles de droit international permettant à cette famille de recevoir la protection demandée.

En reconnaissant que les États membres peuvent refuser l'octroi d'un visa humanitaire, la Cour de Justice et la Belgique refusent à reconnaître les voies légales d'accès à la protection internationale. Ce faisant, ils poussent ceux qui veulent échapper à la guerre à mettre leur vie en danger. La Cour, le Gouvernement belge sont donc coresponsables de la mort de toutes ces personnes dans les eaux sombres et froides de la Méditerranée. Ils sont complices de ces passeurs sans scrupule qui s'enrichissent sur la misère et la détresse des migrants. En d'autres termes, en faisant une telle lecture du droit international, ils choisissent leur camp, celui du racisme, de la haine et de la lâcheté.

Pour notre part, nous condamnons sans réserve ce choix politique et nous continuons de dire et de crier que personne n'est illégal.

Nous voulons être de ceux qui ne feront jamais écho à la peur, à la haine et au racisme et qui par leur comportement au quotidien, parfois par de tout petits gestes, feront la preuve que seules la Solidarité, la Fraternité et l'Égalité sont porteuses de progrès.

Nous ne jetterons pas les bases de demain sur des charniers ou sur des ruines mais sur des valeurs universelles qui enchantent nos vies et nous donnent des raisons de lutter !

Patrick Lebrun
Secrétaire général de l'IRW-CGSP

Laurent Pirnay
Secrétaire général adjoint de l'IRW-CGSP

La Belgique, prochaine proie des fonds vautours ?

Le Comité pour l'Annulation de la dette du Tiers-Monde (CADTM) vient de sortir une nouvelle brochure¹ mettant en lumière le comportement des fonds vautours. Elle fait également le point sur la loi belge censée limiter leur action et qui est attaquée aujourd'hui par l'un des principaux fonds vautours.



À ce jour, un nombre croissant de pays connaît des difficultés de remboursement de dettes du fait de la baisse du prix des matières premières et de l'augmentation des taux d'intérêt.

Le Mozambique est d'ailleurs en défaut de paiement sur une partie de sa dette depuis le 18 janvier 2017. Cette situation constitue une aubaine pour les sociétés financières qui profitent des problèmes financiers des États afin d'enregistrer des bénéfices indécents sur le dos des populations. C'est de ces comportements que leur vient le nom de « fonds vautours ».

Qu'est-ce qu'un fonds vautour ?

Racheter la dette d'un pays 1,8 million de dollars puis réclamer le paiement de 118 millions de dollars pour la même dette, cela semble inimaginable, or c'est malheureusement possible.

C'est même une spécialité pour certains investisseurs. Ces entreprises financières, souvent domiciliées dans les paradis fiscaux, rachètent à très bas prix – principalement sur le marché secondaire (marché d'occasion où se vendent et s'achètent des titres de la dette) – la dette d'États en difficultés à une fraction de sa valeur d'origine, pour ensuite en réclamer en justice le paie-

ment à 100 %, auxquels elles ajoutent les intérêts et des pénalités.

Les profits qu'elles engrangent représentent en moyenne 3 à 20 fois leur investissement, ce qui équivaut à des rendements de 300 à 2 000 % réalisés au détriment des budgets de l'État, des services publics et des citoyens.

Quelles sont leurs victimes ?

Les continents latino-américain et africain sont les plus harcelés par les fonds vautours, néanmoins ces derniers attaquent partout où il y a du profit à faire. Au niveau mondial, la liste des victimes est longue et inclut désormais des pays européens comme la Grèce.

Le premier fait d'armes des fonds vautours remonte aux années 1990. En 1996, *Elliot Associates*, un fonds vautour basé à New York, acheta des titres de la dette du Pérou pour un montant de 11 millions de dollars, avant d'intenter une action en justice contre le gouvernement péruvien. En octobre 1999, la Cour d'appel fédérale lui donna raison, contraignant le Pérou à lui payer la somme de 58 millions de dollars. Au final, le fonds vautour empochait un taux de profit de plus de 400 %. Depuis

lors, des dizaines de procédures de ce genre ont eu lieu.

Quelques exemples

En Zambie

En 2006, quelques mois avant l'effacement d'une partie de la dette de la Zambie, le fonds vautour Donegal engage une action en justice. En 2007, la Haute Cour de Londres condamne la Zambie à verser à *Donegal* 15,4 millions de dollars et à prendre à sa charge une partie des frais de justice, soit en tout 17 millions de dollars... alors que ce fonds n'a déboursé que 3,3 millions de dollars pour racheter la créance sur la Zambie et malgré des faits avérés de corruption de fonctionnaires par le fonds vautour.

Restructuration de la dette

Une restructuration de dette passe généralement par des négociations entre le pays débiteur et ses créanciers. Elle consiste en un rééchelonnement (baisse des taux d'intérêt et allongement du calendrier des remboursements) et parfois à une réduction de la dette.

Les restructurations prennent donc place dans des situations de crise, souvent en réponse à un défaut, et sont toujours le résultat de calculs économiques et géopolitiques de la part des créanciers.

En Argentine

Fin 2001, la moitié de la population argentine vit en dessous du seuil de pauvreté. Face à une dette insoutenable et odieuse², l'Argentine décrète un moratoire, c'est-à-dire une suspension de paiement. Le gouvernement négocie ensuite une restructuration de sa dette, qui est acceptée par 93 % de ses créanciers. Les fonds vautours, qui ont racheté à prix bradé des titres de sa dette juste avant et après le moratoire, refusent de participer aux négociations et attaquent l'Argentine devant les tribunaux.

Le 26 octobre 2012, un arrêt de la Cour d'appel de New York, confirmé en 2014, leur donne raison. En 2016, le président Macri décide de céder à leurs exigences en empruntant 16,5 milliards de dollars sur les marchés financiers pour les payer. NML Capital (filiale de Elliott) devrait empocher près de 2 milliards de dollars, pour des créances rachetées 80 millions de dollars, soit 25 fois leur valeur. Les fonds vautours ne sont pas les seuls gagnants : BNP Paribas, qui a également refusé la restructuration, a reçu 52,4 millions de dollars, ce qui représente 150 % de la valeur nominale des créances qu'elle détenait sur l'Argentine.

En Grèce

En 2012, année de la restructuration de sa dette, la Grèce a déboursé 436 millions de dollars, dont 90 % au seul bénéficiaire du fonds vautour *Dart management*. Mais les vautours sont bien plus nombreux qu'on ne le pense... Ainsi, la Banque centrale européenne a racheté à plusieurs banques privées des titres grecs pour une valeur de 40 milliards d'euros, mais elle exige de la Grèce le remboursement intégral de la valeur nominale, soit 55 milliards d'euros plus les intérêts...

Au Congo-Brazzaville

Dans les années 2000, *Kensington*, autre filiale de Elliott, a racheté des titres de dette du Congo-Brazzaville pour 1,8 million de dollars. Elle a ensuite réclamé le paiement de 118 millions de dollars et fait saisir des fonds destinés au Congo-Brazzaville dans le monde entier. L'une des saisies en question était un don d'un montant de 587 585 euros provenant de la Coopération belge au développement...

Ce détournement a entraîné l'adoption d'une première loi belge en 2008 contre les fonds vautours, qui protège les biens de la coopération au développement de toute saisie.

Passagers clandestins

Ces victoires des fonds vautours ont de graves conséquences. Non seulement, le pays s'endette encore davantage mais la possibilité d'obtenir des restructurations de leur dette se réduit du fait que les autres créanciers exigent désormais les mêmes faveurs que celles octroyées aux fonds vautours.

En effet, cette pratique envoie un message clair aux fonds spéculatifs : « refuser de participer à des opérations de restructuration de la dette peut rapporter gros ». À l'avenir, il



sera dès lors encore plus compliqué pour un État en défaut de paiement de persuader ses créanciers de participer volontairement à une opération d'allègement de la dette. Et d'autant plus tentant pour les fonds vautours de jouer le rôle de *passagers clandestins*, c'est-à-dire abuser de l'aubaine du désendettement consenti par d'autres pour mieux exiger le paiement intégral de créances acquises à bas prix.

La législation belge

Sept ans après la première loi de 2008, le Parlement belge en adopte une nouvelle à l'unanimité, le 12 juillet 2015, bien plus ambitieuse et efficace. Cette loi, rédigée notamment avec l'expertise du CADTM, est une avancée importante contre la spéculation financière indécente car elle empêche les spéculateurs d'obtenir, en Belgique, un « avantage illégitime », c'est-à-dire plus que ce qu'ils ont payé pour racheter des créances. Ils ne pourront obtenir que le prix qu'ils ont payé pour racheter des titres de dette souveraine, même s'ils ont obtenu une sentence à l'étranger qui leur est favorable.

Au niveau mondial, seuls trois pays ont pris des lois pour contrer ces spéculateurs : la Belgique, le Royaume-Uni et la France. La loi belge, soutenue par l'ONU, fournit un cer-

tain nombre de critères pour identifier les créanciers spéculateurs comme les fonds vautours. Pour appliquer la loi, le juge belge devra constater la réunion d'au moins deux critères dans la liste ci-dessous, dont le premier est obligatoire :

- l'existence d'une disproportion manifeste entre le prix payé et la somme réclamée ;
- le créancier refuse de participer à la restructuration de la dette ;
- il a abusé de la faiblesse de l'État débiteur pour s'octroyer des avantages anormaux ;
- il a son siège dans un paradis fiscal ;
- les montants réclamés sont de nature à porter atteinte de manière sensible aux conditions de vie de la population ;
- l'État attaqué est en état d'insolvabilité ou de cessation de paiement avérée ou imminente au moment du rachat de la créance ;
- le créancier multiplie les procédures judiciaires à l'excès à travers le monde.

Le procès contre la loi belge

Certes, la loi belge a un champ d'application limité, puisqu'elle ne concerne que les cours et tribunaux belges. Elle n'en représente pas moins un modèle qui, s'il était généralisé aux autres pays, serait susceptible de mettre fin à l'action néfaste des fonds vautours.

Face à une telle menace, le fonds NML Capital, filiale du fonds Elliot Associates de Paul Singer, basé dans les îles Caïmans, et principal protagoniste du bras de fer avec l'Argentine, a introduit, en mars 2016, un recours en annulation de la loi devant la Cour constitutionnelle. Son objectif est de dissuader d'autres États d'adopter des législations similaires sur les fonds vautours. Ce qui prouve l'efficacité du dispositif belge.

Ce recours a aussitôt été contesté par trois ONG belges (le CNCD-11.11.11, son homologue flamand et le CADTM) qui ont fait valoir leur « intérêt à agir », aux côtés de l'État belge, pour dépo-

ser une requête en intervention pour défendre le maintien de la loi.

Couper les ailes aux fonds vautours

Ainsi que le propose Arnaud Zacharie, secrétaire général du CNCD, « la solution pour mettre un terme à l'action des fonds vautours consiste à instaurer un mécanisme multilatéral de restructuration de la dette, afin de contraindre tous les créanciers d'un pays en défaut de participer à l'opération

d'allègement et d'empêcher les pratiques de passager clandestin des fonds vautours.

Un tel mécanisme a été proposé par le FMI en 2002, puis par l'Assemblée générale de l'ONU en 2015, mais la proposition a jusqu'ici été refusée par les pays développés. »³

C'est pourtant la seule politique qui briserait une fois pour toutes les ailes aux fonds vautours.

1. Vous pouvez télécharger cette brochure sur www.cadtm.org. Vous pouvez également y signer la pétition pour défendre et internationaliser la loi belge sur les fonds vautours et/ou envoyer une lettre d'interpellation au gouvernement. <http://www.cadtm.org/Petition-pour-defendre-et>
2. Une dette est odieuse lorsque deux conditions sont réunies : l'absence de bénéfice pour la population et la complicité des prêteurs. Une dette est insoutenable lorsque son paiement porte atteinte gravement à la capacité de l'État débiteur à assurer ses obligations en matière de droits humains fondamentaux, comme ceux relevant de l'éducation, de l'eau, des soins de santé ou à investir dans les infrastructures publiques et les programmes nécessaires au développement économique et social.
3. Arnaud Zacharie, *Couper les ailes aux fonds vautours*, septembre 2016, à lire sur www.cncd.be.



« Il faut tuer TINA »

200 propositions pour rompre avec le fatalisme et changer le monde

« *TINA* » ... *There Is No Alternative* : il n'y a pas d'alternative. La célèbre expression de Margaret Thatcher est tout sauf vraie. Des alternatives au capitalisme et à la pensée unique néolibérale existent. Elles sont construites par des femmes et des hommes qui, partout dans le monde, se dressent contre l'injustice, les inégalités, l'oppression. Beaucoup de ces alternatives sont simples, cohérentes et, avec un peu de volonté politique, pourraient être mises en œuvre dès aujourd'hui.

Prétendre que l'être humain est fondamentalement égoïste ou que le capitalisme est notre seul horizon revient à forger notre impuissance : en jetant le discrédit sur celles et ceux qui veulent changer le monde, taxés de rêveurs, d'utopistes, TINA nourrit le fatalisme, la passivité et la résignation. En effet, comment penser l'alternative et pourquoi agir si l'on part du principe que, de toute façon, « c'est foutu » et qu'on n'y pourra rien changer ?



C'est le point de départ et l'objectif de ce livre : proposer un outil accessible, pratique, concret et rigoureux pour rompre avec le fatalisme et montrer que, dans tous les domaines (finance, économie, éducation, etc.), des alternatives crédibles à la mondialisation capitaliste sont à notre portée.

L'Histoire a montré qu'il est vain d'attendre passivement que nos dirigeants servent les intérêts des populations. Ce ne sont pas le bon sens ou l'intérêt général qui mènent le monde, mais les rapports de force. Face à la puissance organisée des transnationales et de la finance, il est temps que les peuples s'organisent, prennent en main leur destin et, par l'action collective, relèvent le défi du changement.

Olivier Bonfond est économiste et conseiller au CEPAG. Militant altermondialiste, membre notamment du CADTM et de la plateforme d'audit citoyen de la dette en Belgique (ACiDe).

Olivier Bonfond, *Il faut tuer TINA. 200 propositions pour rompre avec le fatalisme et changer le monde*, Éditions du Cerisier, Cuesmes, février 2017, 528 pages, 25 €

SALAIRE

2017, année de l'augmentation des salaires !

Les syndicats européens se sont accordés pour faire de 2017 l'année de l'augmentation des salaires des travailleurs européens. Le FGTB soutient évidemment cette action.

Pour atteindre cet objectif, les syndicats sont en première ligne. C'est pourquoi la Confédération européenne des syndicats (CES) vient de lancer une campagne au niveau européen pour une hausse salariale : « *Le temps de NOTRE relance est venu !* ».

« *Bénéfices et rémunérations des cadres se sont depuis longtemps remis de la crise mais les salaires des travailleurs ne sont toujours pas revenus aux niveaux d'avant crise*, a déclaré le Secrétaire général de la CES, Luca Visentini.

La CES examinera les écarts salariaux dans l'ensemble de l'Europe. Lors de la réunion de son Comité exécutif, la CES a convenu que :

- elle ferait pression pendant toute l'année 2017 pour obtenir une augmentation salariale pour les travailleurs européens ;



- une augmentation des salaires se justifie pleinement pour s'attaquer aux inégalités croissantes et à la pauvreté des travailleurs ;
- donner plus d'argent à dépenser aux travailleurs relancerait l'économie dans son ensemble bien plus efficacement que les mesures actuelles telles que l'allègement des cotisations sociales et les réductions des dépenses publiques.

<http://payrise.eu/>



Nos perspectives syndicales pour Bruxelles

Voir plus loin et défendre notre projet de société pour Bruxelles et les Bruxellois, tel est le sens de notre action syndicale ; telle est l'ambition des perspectives d'avenir élaborées par les secteurs de la CGSP-Bruxelles à la suite de son congrès statutaire de juin 2016 et du renouvellement de ses instances.

Il s'agit non seulement de défendre au mieux les intérêts des gens, qu'ils soient travailleurs, allocataires sociaux, migrants ou pensionnés, mais aussi de promouvoir notre projet de société solidaire. C'est notre raison d'être et pour y parvenir, il nous faut nous dégager du quotidien, relever la tête et voir plus loin, analyser la situation, poser un diagnostic pertinent, et définir nos objectifs, l'orientation de nos actions, définir les combats à mener. Ceux qui nous sont communs, comme ceux plus spécifiques à chaque secteur des services publics que nous représentons.

Ainsi, nous avons exploré les divers domaines en rapport direct avec les services publics bruxellois pour les traduire en perspectives et les décliner en revendications qui sont et seront les axes de nos actions. En voici les grandes lignes :

1. Petite enfance

On considère qu'une part considérable de l'avenir des individus se joue dans les premiers moments de la vie. C'est pourquoi, il faut investir massivement dans l'offre pour permettre un accueil en crèche professionnel et de qualité dans des structures publiques accessibles en termes d'horaires, de coût et de proximité.

2. Enseignement

Dans le même esprit, soutenir la création de nouvelles écoles publiques proposant des pédagogies diversifiées adaptées à tous les enfants reste une priorité. Ceci dans une approche élargie associant les autres acteurs publics concernés afin de répondre de la façon la plus pertinente aux enjeux de l'évolution démographique et aux réalités bruxelloises dans ce domaine. Afin de donner sa pleine mesure à l'éducation,

ramener l'obligation scolaire à deux ans et demi, mettre en place un tronc commun polytechnique jusqu'à 16 ans et développer un accueil extrascolaire gratuit dans les écoles.



3. Pauvreté

Dans la lutte contre les racines de la pauvreté parentale et par conséquent infantile, les services publics jouent un rôle redistributeur de richesses permettant l'accès, même aux plus démunis à l'enseignement, aux transports, aux soins de santé, au logement, notamment. Pour les préserver et les développer, il faut lutter contre les mesures de démantèlement de la sécurité sociale et s'appuyer sur les compétences fiscales de la Région bruxelloise pour mettre en œuvre une fiscalité juste.

4. Emploi

Les services publics constituent un réservoir d'emplois de qualité qu'il faut réhabiliter et revaloriser. Nous refusons toutes les formes de travail précaire, voire gratuit, qui engendrent le dumping social et exigeons la statutarisation des emplois publics et le maintien d'une pension de service public.

Dans ce domaine, notre plus beau chantier est celui du partage du travail par une réduction collective du temps de travail : la semaine de 4 jours sans perte de salaire ni avantages sociaux et avec embauche compensatoire.

5. Santé

Bruxelles dispose d'une offre hospitalière publique en qualité comme en quantité que nous devons préserver pour que chacun puisse y avoir accès.

Parallèlement, nous devons soutenir le développement de l'offre publique de soins à domicile et dans les services d'aide aux personnes.

6. Mobilité

Nous défendons l'arrêt des privatisations et filialisations à la SNCB et le retour à une structure unique permettant une meilleure coordination entre

le gestionnaire et l'opérateur. Nous nous opposons à la création d'un service minimum comme au projet qui prévoit de faire circuler des trains sans accompagnateurs.

Nous défendons une meilleure intégration des opérateurs de transport et l'octroi d'un libre parcours pour tous.

Tout est lié

C'est une évidence, ces domaines sont interdépendants et appellent un projet de société cohérent, basé sur la solidarité, la répartition des richesses et le sens de l'intérêt général.

Dans un monde où l'ordre s'établit sur l'injustice et où les inégalités se creusent ; dans un contexte de démolition organisée de la solidarité et de la protection sociale ; dans un climat politique de répression des luttes sociales et d'exclusion, la violence sociale est tangible et il est urgent de mettre ce projet en œuvre.

Rudy Janssens

Secrétaire général de la CGSP-Bruxelles

www.cgspacod.brussels

Public, public, public !

Je rédige cet éditto à la veille de la manifestation du 21 mars contre les mesures antisociales décidées par le gouvernement fédéral en matière de soins de santé et pour lesquelles Maggie De Block est le porte-drapeau. D'aucuns, médecins d'ailleurs, de considérer celle-ci comme une traître à la profession médicale. Mais ce qui nous effraie encore plus que ces mesures, c'est son projet de réforme hospitalière en « réseaux », car derrière ce projet, se cache vraisemblablement une des mesures les plus néolibérales jamais réalisées en Belgique ces 50 dernières années : elle annonce une possible privatisation orchestrée des hôpitaux publics. Si ce projet se concrétise sous la forme que nous craignons, seule Margaret Thatcher aura été la femme politique ayant fait plus de dégâts que la ministre De Block en Europe. Une Maggie peut en cacher une autre !

Nous sommes également à la veille des cérémonies commémoratives des attentats de Bruxelles. La classe politique belge va donc certainement féliciter « haut et fort » les courageux ambulanciers, urgentistes, policiers, pompiers, militaires, qui ont fait preuve de bravoure et de dévouement face à l'horreur absolue. Mais ce dont ces derniers ont besoin, ce n'est pas que d'une simple reconnaissance d'un jour. Ils méritent la garantie d'un avenir pour leurs institutions. Alors, stop aux effets d'annonce. La police fédérale est exsangue, comme nous avons pu le dénoncer dans nos journées d'actions en mars, et la charge de ce désinvestissement fédéral retombe sur les zones de polices locales et donc sur nos communes. La réforme des zones de secours a engendré un sous-financement du fédéral envers les zones de secours. L'aide médicale urgente est elle aussi en difficulté. Sans parler des décisions prises en matière de soins de santé dont question plus haut.

Alors que l'ajustement budgétaire de mars fut expédié par le Gouvernement sans se pencher sur une réflexion de fond sur une fiscalité plus juste (promesses en l'air de Chris Peeters) et qu'une étude démontre que les Belges sont les seuls Européens dont le pouvoir d'achat a diminué en 2016, plus que jamais nos citoyens ont besoin de services publics forts pour les accompagner dans leur quotidien.

Enfin, impossible pour moi d'occulter l'affaire « Publifin ». Les auditions de la Commission d'enquête et les sorties dans la presse de certains continuent à alimenter les débats du « café du commerce ». Ils salissent surtout l'image de nos intercommunales et de leurs travailleurs. Nous tenons à rappeler haut et fort que les pratiques dénoncées sont bien celles des gestionnaires et des membres des Comités de secteur et du Conseil d'administration. Les travailleurs n'y sont pour rien et ne doivent pas payer demain la note de la chasse aux sorcières que d'aucuns souhaiteraient. Les intercommunales sont indispensables car elles offrent des services aux citoyens des Communes affiliées, des services que celles-ci ne pourraient leur fournir seules. J'invite donc les décideurs à profiter du vent « d'assainissement » qui sortira de cette affaire pour renforcer les services aux citoyens et l'emploi publics en leur sein.

Alors que Charles Michel, pour enfumer son budget et ses mesures politiques, dénonce dans les médias jusqu'à l'existence même des provinces et intercommunales, nous reprenons un vieux slogan de Coluche : « *Touche pas à mon Interco* ».

Et pour citer Charles Michel :

« *Jobs, jobs, jobs* » mais plus que jamais « *public, public, public* » !

Olivier Nyssen
Secrétaire général

Le Ministre de l'Intérieur est-il en train de démanteler la Police fédérale ?

La CGSP et les autres interlocuteurs sociaux seront autour de la table des négociations avec le représentant du Ministre de l'Intérieur dans le cadre du préavis de grève déposé pour les laboratoires de la Police technique et scientifique de la Police judiciaire.

La situation ne sera pas simple car plusieurs scénarios sont envisagés et la dernière demande du Ministre de l'Intérieur vise à envisager le scénario catastrophe qui consiste en la suppression des laboratoires de la Police scientifiques au profit de l'INCC ou des laboratoires privés !

Derrière ceci se cache le fameux débat sur les tâches clefs de la Police qu'a entrepris le Ministre de l'Intérieur qui est interpellant car il vise tout simplement à l'affaiblissement de la Police fédérale ou une partie de son démantèlement mais au profit de ... qui ?

Depuis la mise sur pied du Gouvernement, nous devons constater que celui-ci n'a cessé de porter des coups terribles à la Police fédérale alors que celle-ci devait en même temps faire face à des situations sociales difficiles et des actes de terrorisme jamais connu dans notre pays.

Mais revenons sur cet historique en abordant quelques points précis depuis 2014 :

- le service des œuvres d'art de la Police fédérale, dont la réputation internationale n'était plus à faire, a été démantelé !
- le département de lutte contre la fraude fiscale et le blanchiment d'argent (OCEDEFO) a fait l'objet de plusieurs tentatives de déstructuration pour tenter finalement de le supprimer purement et simplement. Il a été impossible de mettre en place un service team d'enquête multidisciplinaire (MOTEM) entre autres dans le cadre de la criminalité économique et financière organisée, de la fraude fiscale ;
- l'optimisation de la Police fédérale qui avait pour but d'améliorer le fonctionnement de celle-ci mais qui a surtout mis en évidence les déficits de personnel dans tous les départements et le désinvestissement généralisé à tous les niveaux depuis plusieurs années ;
- les carrefours d'information d'arrondissement qui devaient poursuivre leur développement par des inter-

actions voulues avec les Centres d'informations et de communications sont à la peine tant pour le personnel que pour la gestion de l'information. Il s'agit pourtant bien d'un élément important ou d'une pierre angulaire qui est à l'origine de la réforme des polices au lendemain de l'affaire Dutroux ;

- la Police de la route (WPR) qui ne cesse de dénoncer son manque d'effectifs mais aussi son manque de moyens, véhicules anciens ou kilométrages très élevés...
- les laboratoires de la Police technique et scientifique plongés dans une tourmente alors qu'ils sont un élément essentiel dans l'établissement de la preuve et qu'ils ont fourni un travail considérable et éprouvant après les attentats. Ils ont pourtant démontré leurs qualités et leurs engagements lors de nombreuses affaires judiciaires mais aujourd'hui, le Ministre de l'Intérieur s'interroge sur leur avenir !
- la Police judiciaire fédérale qui voit ses effectifs diminués et les recrutements qui tardent à venir, des difficultés pour prester le week-end lors d'écoutes téléphoniques, sans parler des voitures qui ne sont pas réparées, les radios manquantes, l'impossibilité d'offrir une tasse de café lors d'une réunion sans autorisation spéciale et autres soucis du même style ;
- la Police des Chemins de fer est maintenant dans le viseur du Ministre. Le lobbying des sociétés privées a-t-il convaincu le Ministre de l'Intérieur de déstructurer la Police fédérale pour ouvrir les portes aux multinationales travaillant dans le domaine de la sécurité !

Que va-t-il se passer demain et qui sera le suivant ?

Les policiers fédéraux en ont marre et les policiers locaux aussi, car ils voient leur charge de travail s'accroître pour pallier au désinvestissement à la fédérale.

*Eddy Quaino
Mandataire permanent Police
CGSP Admi*

... et encore **UNE BONNE SANTÉ !**

Le mois dernier, dans Tribune, la vaste problématique de l'évolution du secteur des soins de santé était présentée. L'analyse est ici complétée par le témoignage et les réflexions de deux délégués de terrain du secteur.

Le secteur de la santé occupe la 2^e place au classement des secteurs offrant le plus de postes de travail salarié en Wallonie, et est en constante croissance. Parmi ces travailleurs, de nombreux appartiennent au secteur public et donc au Secteur Admi. **Les affiliés du secteur des soins de santé**, qui travaillent pour la plupart dans des intercommunales et associations chapitres XII (hôpitaux, maisons de repos, maisons de repos et de soins), **représentent une composante importante de notre secteur !**

*Réflexions sur le terrain dans un hôpital... avec Marcel Bourguignon, **Président de la Commission wallonne du Personnel des établissements publics de soins***, qui réunit un certain nombre de délégués des hôpitaux et établissements publics de soins wallons qui se réunissent au sein de la Commission wallonne du personnel des établissements publics de soins.



Marcel Bourguignon est infirmier spécialisé en oncologie, au Centre de santé des Fagnes à Chimay, une intercommunale hospitalière qui regroupe un hôpital, une maison de repos (qui comprend des lits MRS et MR, des lits court-séjour), une résidence service et une crèche.

Même si les Pouvoirs locaux disposent de leur autonomie, ce sont des accords sociaux fédéraux et régionaux qui doivent chaque fois être négociés au sein de chaque Institution publique et suivant les capacités financières de ces Institutions (ex : Chimay à des difficultés financières principalement liées à sa petite taille et aussi au *turn-over* des médecins migrants de l'autre côté de la frontière en France...).

Les négociations se règlent alors distinctement dans chaque institution. Toutefois, la comparaison des situations vécues, facilitée par le travail en Commission, permet d'avancer

ensemble, de renforcer les argumentations et de déterminer, autant que faire se peut, une position commune qui devrait être respectée dans chaque Institution.

Sur le plan médical, le Centre de santé des Fagnes collabore principalement avec les hôpitaux de l'ISPPC et Mont-Godinne, car à Chimay il n'y a pas forcément de médecin attitré pour chaque spécialité. La première crainte, avec la création des « réseaux » sera d'être forcé de travailler avec telle ou telle institution sans tenir compte des affinités et des collaborations antérieures car un hôpital ne pourra plus exister que s'il fait partie d'un réseau hospitalier qui doit comporter au minimum 2 hôpitaux. Notre situation géographique Sud Hainaut et Sud Namurois se côtoient. Quels seront donc les choix pris par les gestionnaires pour l'avenir de notre institution qui est au croisement de deux zones géographiques ?

Le Centre de santé des Fagnes est une structure hospitalière relativement petite, avec 323 travailleurs ETP (Équivalents temps plein) soit 501 personnes physiques. Une institution de 144 lits aussi « faible » devrait-elle être condamnée à disparaître ? Seul espoir : leur situation excentrée à plus de 46 kilomètres d'un autre hôpital. Cette question se pose aussi et surtout pour la maternité et la pédiatrie. Sans maternité ni pédiatrie, notre service SMUR pourrait-il encore survivre ? Cependant, nous ne pouvons concevoir une zone comme Chimay privée d'une telle structure hospitalière ! Ces paramètres géographiques et sociaux seront, nous l'espérons, pris en considération par la Ministre De Block afin de maintenir notre dérogation géographique !

Pourtant on annonce avant fin 2017 la création et la constitution de tous les réseaux.

Point de vue du délégué

Le plus pénible est l'incertitude, le flou délibéré entourant tous les projets de notre Ministre. Les syndicats de travailleurs restent dans l'ignorance sur l'avenir, mais les associations patronales des hôpitaux, comme SANTHEA, ne semblent pas être davantage informés sur l'évolution et le financement du paysage hospitalier qui devrait être redistribué en vraisemblablement 9 réseaux en Wallonie. L'offre en soins hospitalier locorégionale sera gérée au niveau du réseau.

Pour une fois, travailleurs et employeurs sont sur le même pied.

Pour les organisations syndicales locales c'est d'autant plus difficile de négocier, car les directions ne sachant pas de

quels moyens financiers elles disposeront, cela remet en cause tous les protocoles en cours ainsi que les accords sociaux obtenus de 2005 à 2010.

La CGSP veut avant tout conserver nos barèmes avec les suppléments et avantages négociés au cours de tous les accords sociaux. La réforme menace de redéfinir toutes les fonctions paramédicales en se calquant sur ce qui existe dans le privé (à travers des Classifications de fonctions : IFIC), avec pour conséquence une révision de tous les barèmes pour chaque fonction. **Ceci est inacceptable !**

Inacceptable aussi la remise en question des aménagements de fin de carrière et de la NON reconnaissance de la pénibilité des fonctions. Et ce pour tous les métiers : infirmiers, aides-soignants, techniciens de surface... tous font les nuits, les pauses... La CGSP refuse de laisser se diviser les travailleurs.

Point de vue du soignant et citoyen

Les nouvelles méthodes de travail visant la rentabilité privent les soignants d'une approche holistique qui leur tenait à cœur. Désormais, en donnant les soins, on pose des actes techniques, point. On n'a plus le temps de s'intéresser à l'être humain dans sa globalité derrière la perfusion.

Les outils informatiques (qui ont des avantages aussi) détruisent le relationnel. Les logiciels qui déterminent la charge de travail méconnaissent la réalité : on ne peut pas minuter chaque acte de soins, chaque patient pour une même pathologie n'est pas identique ! ... On ne résume pas un être humain par un tableau Excel !

Il faut aussi savoir que les séjours hospitaliers sont de plus en plus courts avec toujours des pathologies aiguës ce qui augmente la pénibilité du travail : le personnel soignant est mis à rude épreuve, devant s'occuper des soins et de la gestion du malade en beaucoup moins de temps, encore une fois au détriment du relationnel et de la qualité induite.

Ces dérives technocratiques **accroissent le risque de burn-out** du personnel soignant déçu par la manière dont il soigne parce qu'on l'oblige à soigner ainsi.

Au niveau du financement, la situation est compliquée voire inextricable. Une fois encore, avec ces méthodes de gestion déshumanisées, toute approche simplement humaine est disqualifiée. Le travail s'effectue par enveloppe « fermée » et si vous dépassez l'enveloppe vous êtes pénalisé.

Un algorithme décide : telle opération = xxx jours d'hospitalisation. *C'est une moyenne bien sûr, donc en fait cela ne convient à personne.* Mais si le patient reste un jour de plus que cette moyenne, l'INAMI ne paie plus. L'hôpital devra assumer ; or l'hôpital n'a pas les moyens...

Donc on porte le problème ailleurs : envoyons le patient en MRS.

Par exemple une personne âgée qui se casse le col du fémur/elle va techniquement bien, mais évidemment ne sera pas autonome avant longtemps/ce n'est pas son mari octogénaire qui va pouvoir lui donner les soins/l'hôpital ne peut pas la garder/le retour à la maison est impossible.

Et c'est inextricable car les MRS sont surchargées elles aussi !

On ne se rend pas compte, mais ainsi, dans les hôpitaux, les assistantes sociales et les psychologues sont sursollicités. Comment va-t-on faire sortir les gens, dans quelles conditions vont-ils rentrer chez eux ? Le personnel vit cela tous les jours et l'entremêlement de ces problématiques augmente le stress des soignants qui ne peuvent pas, qui ne veulent pas ignorer les êtres humains derrière les chiffres.

Alors pourquoi pas porter le problème plus loin encore : des soins à domicile. Oui, mais par qui et comment ? Il faut penser au coût des aides familiales, **aide ménagères, soins de première ligne**. Il faut aussi prendre en considération le « statut » des aidants proches. Et savoir que l'actuel gouvernement veut supprimer les périodes d'interruption de carrière dans le calcul de la pension... Effet pervers garanti !

Les soins de santé représentent un problème très global, à court, moyen et long terme. C'est vraiment un enjeu majeur pour un modèle de société que la CGSP n'imagine pas autrement que solidaire et publique.

Réflexions sur le terrain dans une MRS avec... Maria Gutierrez, Présidente de la section CGSP de l'Intercommunale liégeoise des Soins de santé ISOSL.



Maria Gutierrez est **éducatrice spécialisée MRS**, et s'occupe **maintenant à plein régime de l'organisation syndicale**, ce qui n'est pas un luxe : ISOSL compte 3 200 travailleurs répartis dans trois secteurs d'activités :

- la psychiatrie avec notamment AGOA, l'hôpital le Petit Bourgogne, le psy 107 intervention en urgence, la psychiatrie ambulatoire, l'hôpital psychiatrique de Lièr-neux, les soins psychiatriques extra-muros ;
- l'hôpital psychiatrique Val d'Or, le PERI (psycho- gériatrie et personnes âgées en revalidation) ;
- 10 MRS réparties sur le territoire de la Province de Liège.

L'Intercommunale ISOSL a « phagocyté » un grand nombre d'établissements de soins en région liégeoise, et c'est très bien car ainsi cela a sauvé **des emplois qui sont restés dans le public**. Par exemple les emplois du CPAS de Liège ou de la Maison de repos de Herstal... **Les valeurs du service public sont maintenues**. Pour les résidents, un accès à des soins de qualité garanti quels que soient les revenus. Pour les travailleurs, l'ambition d'arriver à 50 % de nominations, grâce à des examens de régularisation annuels.

Point de vue de la déléguée

Au niveau syndical, la structure est importante. Le Bureau réunit les 18 délégués des 6 établissements faisant partie de l'Intercommunale, sous la présidence de Maria, avec comme présidente adjointe Lydia Moscufo, et les présidents des trois secteurs précités, Michel Marlier, Hélène Charlier et Rosa Brana. Tous les présidents des 6 Comités d'établissement participent automatiquement à la concertation et au SIPPT.

Les demandes les plus fréquentes d'assistance syndicale, dans le secteur, concernent tous les problèmes relatifs à la charge psychosociale et au harcèlement, ainsi que les dossiers disciplinaires.

La grande question ? **À quoi sert-on ?** L'organisation du travail, les changements, les réformes font perdre le sens du métier et renforcent les ressentis négatifs. Comme personnel soignant, on nous déshumanise : on est une fonction, un acte, un rythme, une rentabilité. Tout sauf une personne.

La dévalorisation générale est accentuée par la tendance à bâtir de très grosses structures qui diminuent le côté familial et les relations interpersonnelles entre travailleurs, patients, familles... Ce qui est très important en gériatrie et en psychiatrie, encore davantage que dans une unité de chirurgie par exemple. Pour la délégation, le staff de direction d'une intercommunale de grande taille est forcément un peu déconnecté des réalités de terrain ; le personnel a le sentiment que les managers vivent et décident dans une bulle loin du quotidien.

Comme partout dans le secteur, les réformes et surtout la remise en cause des aménagements de fin de carrière ont un effet dévastateur. D'abord, quand un médecin censé être un peu au courant (c-à-d la ministre De Block) laisse

entendre que « *le métier d'infirmier n'est pas un métier lourd* », on se sent insulté. Ensuite, et très concrètement, à 50... ans il est clair que chacun se rend compte que physiquement, on ne peut plus suivre : le dos, les bras... Et on panique : comment faire les toilettes, porter les patients, contenir certains débordements ? Sans parler de la charge émotionnelle, moins immédiatement perceptible, mais qui use également.

Stress, fatigue, troubles musculosquelettiques, absentéisme accru. Les équipes vieillissent, la relève, que l'embauche compensatoire suite aux aménagements de fin de carrière laissait espérer, n'arrive pas. **Le secteur des soins de santé est à bout. 20 000 personnes dans la rue à la manifestation en novembre 2016, c'est significatif.**

Point de vue de la soignante et citoyenne

Que vont devenir les soins de santé en Belgique ? Les travailleurs vont être payés moins et les patients devront déboursier plus. Où est l'idée de progrès ? Où est la qualité du système ? La CGSP réclame un prix modéré pour le résident et un salaire juste pour le travailleur.

Pour donner un exemple, les « lits gelés » - qui ne sont pas occupés - ne seront plus financés. Pour ISOSL, l'estimation est de 60 lits. Donc des centaines de millions de pertes. Où sera pris l'argent manquant ? Sur la masse salariale bien sûr !

Faute d'accord médico-mutualiste, les médecins pensent à se déconventionner ; le prix des consultations va augmenter ; certains vont reculer le moment de se faire soigner. Dans le secteur public vont donc arriver des patients avec un état général de plus en plus délabré. Pour les établissements publics de soins, qui ne refusent personne, la prise en charge, plus coûteuse puisque plus tardive, se fera avec quels moyens ? Quel personnel ? **Le personnel soignant des MRS ne veut pas perdre son âme !** La rentabilité forcée ne s'accorde pas avec la prise en charge de certains patients.

Notre système de sécurité sociale garantit à tous une protection face aux aléas de la vie ; la CGSP veut le préserver. C'est notre projet de société. Tous les métiers des soins de santé sont difficiles et moins ils sont rentables, plus ils sont nécessaires. Les Institutions publiques du secteur sont fières de représenter le dernier rempart contre la marchandisation des services de soins.

AVIQ : cadre organique ou armée mexicaine ?

Lors du Comité supérieur de Concertation du secteur XVI de ce 24 février, dans la morosité générale, un sujet a avancé : le cadre organique de l'AVIQ, l'Agence wallonne pour une vie de qualité.

Pour rappel, l'AVIQ est ce nouvel OIP wallon chargé des politiques de bien-être-santé, handicap (intégration de l'ex-AWIPH) et, à terme, des allocations familiales. Cet OIP a une structure particulière, « *sui generis* », qui permet au Vice-président du gouvernement wallon et Bourgmestre de Namur de contrôler et diriger les politiques sociales wallonnes.

Première remarque

Au pays du surréalisme, ceci n'est pas un cadre... En effet, le projet de cadre organique qui était soumis à la concertation ne présentait que les emplois d'encadrement de l'Administrateur général aux directeurs. Exit donc les emplois d'encadrement de chefs d'équipe ou de chefs de service. Ils seront intégrés plus tard. Les fonctionnaires de terrain peuvent bien attendre...

Deuxième remarque

Tout poste d'encadrement doit être occupé par un statutaire. Sauf au pays du surréalisme (voir plus haut). À l'AVIQ, le Cabinet ouvre donc la boîte de Pandore et permet à un contractuel expert d'occuper un emploi de Directeur. Qui plus est, c'est le poste de Directeur de l'audit interne, ce qui pose doublement question...

Troisième remarque : 38

Ce sont en effet 38 postes de « haut » encadrement qui nous ont été présentés. 38 pour 550 travailleurs au sein de l'AVIQ. Le Cabinet lui-même a indiqué que la « norme » à ne pas dépasser est d'environ 10 % d'encadrement. Si on respecte cette norme, il ne reste plus beaucoup de possibili-

tés pour le reste de l'encadrement, chefs de service et chefs d'équipe qui, en plus d'attendre, sont priés de ne pas en demander trop.

À la lecture de ce projet de « cadre qui n'en est pas un », on comprend cependant qu'on est face à une armée mexicaine de « hauts » encadrants. L'exemple le plus éclatant concerne le support. Ce ne sont pas moins de 3 inspecteurs généraux (de rang A3, grade au-dessus du Directeur !) qui vont se partager le support. Incompréhensible et injustifiable dans la fonction publique. Quatre autres inspecteurs généraux complètent le tableau, ce qui fait 7 en tout pour un organisme de 550 travailleurs. Et pendant ce temps-là, sur le terrain – dans certains bureaux régionaux notamment – le personnel déborde de demandes et ne parvient plus à respecter les délais légaux et administratifs pour les usagers de l'AVIQ...

Malgré pléthore de réunions et groupes de travail en tous genres, les remarques des organisations syndicales représentatives sur cet ersatz de cadre ont à peine été intégrées. Comme prévu, les 3 syndicats ont remis un avis négatif sur ce projet en Comité supérieur de Concertation.

C'est d'ailleurs une constante depuis les premières négociations sur la création de l'AVIQ : beaucoup de rencontres avec le Cabinet Prévot et peu de remarques prises en compte. De l'occupationnel en somme. En conclusion, beaucoup d'énergie dépensée pour accoucher d'une souris. Le hic, c'est que cet organisme va gérer le plus gros budget wallon, à terme un tiers du budget global. Croisons tous les doigts...

CGSP – Secteur Admi de CHARLEROI

L'attestation fiscale de nos affiliés ayant bénéficié d'indemnités de chômage au cours de l'année 2016 peut être réclamée au 071/79 71 11. Elle leur sera envoyée à leur domicile pour être jointe à leur déclaration fiscale le cas échéant.

Avis aux affilié(e)s qui paient leurs cotisations par domiciliation bancaire

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la domiciliation de votre cotisation syndicale (dom 80) a été transformée au format européen (mandat SEPA). Rien ne change pour vous, cette migration ne nécessite aucune intervention de votre part.

Toutefois, la banque n'intervenant plus dans les modalités du mandat SEPA et la gestion de ce contrat nous incombant totalement, nous vous informons que :

TOUT CHANGEMENT de votre temps de travail qui entraînerait une modification éventuelle de votre taux de cotisation doit nous être signalé dans les plus brefs délais et uniquement par ÉCRIT. Il en est de même pour votre souhait de changer de compte en banque ou de stopper votre affiliation à notre secteur.

Votre courrier est à adresser à votre régionale à l'attention du secteur Admi.

CETA - C'EST ASSEZ !

C'est sous un soleil printanier que s'est déroulée la manifestation anti-CETA organisée ce 15 février à Strasbourg devant le Parlement européen.

C'était en effet le jour choisi pour le vote relatif à la conclusion de l'accord du Traité de Libre-échange entre l'Europe et le Canada, mieux connu sous le nom de CETA.

De nombreuses délégations et activistes des différents pays de l'Union étaient présents sur le site pour dire tout le mal qu'ils pensent de ce traité. Notre secteur Admi était présent avec une délégation de l'EPSU-FSESP (Fédération syndicale européenne des services publics) car nous sommes bien conscients de l'impact négatif de ce traité sur nos services publics.

Si le résultat du vote ne laissait guère de doute (le Parlement européen étant depuis longtemps sous tutelle des lobbys économiques et financiers), c'est vers midi que le résultat du vote a été communiqué (254 voix contre et 408 voix pour). Une sirène d'alerte enclenchée par les organisateurs de l'action a retenti et tous les manifestants sont tombés au sol pour signifier que le CETA allait tuer les citoyens.

Ce qu'il faut surtout retenir de ce vote, c'est que pour la première fois, cette décision n'a pas réuni une large majorité comme c'était le cas auparavant pour les traités économiques. La démonstration est ainsi faite que nos actions et manifestations anti-CETA ont porté leurs fruits.

Le travail des groupes de pression doit maintenant se poursuivre au niveau des Parlements nationaux et régionaux. Pas moins de 38 Parlements doivent en effet se prononcer sur ce projet CETA. On sait déjà que les Parlements autrichien, wallon et bruxellois sont hostiles à ce projet car sans aucun doute mieux informés et plus à l'écoute de leurs citoyens.

Le vote de ce 15 février est donc loin d'être un coup d'arrêt à la mobilisation et à l'espoir d'un autre monde que celui prôné par les forces de l'argent.

Restons donc mobilisés.

André Gilles
Secrétaire général CGSP Admi



À LIRE

**Le vol des mots**

La vacuité du langage contemporain, c'est-à-dire ce faux-semblant qui porte le masque du « parler vrai » (« le pays va mal ; le pays va mieux », etc.), la création d'euphémismes (« le transfert de compétences » pour « l'abandon de souveraineté »...), la falsification du sens des mots (on veut nous faire passer toute « réforme » pour « progrès » quand il ne s'agit que de « régression »...), la vassalité à la novlangue européenne (« gouvernance », « rationalité », « efforts », « compétitivité », « sérieux budgétaire »...) ne sont pas acceptables. « Si vous cédez sur les mots, disait Freud, vous cédez sur les choses ». L'abécédaire de quinze mots choisis par les auteurs, afin de dénoncer cette désaffection du langage, est emblématique des enjeux des batailles idéologiques qu'ils recouvrent : citoyen, croissance, égalité, gauche, gouvernance, impôt/contribution, intérêt général, laïcité, lutte des classes, nation, parti socialiste, populisme, social/sociétal, service public, social-démocratie.

Francis Daspe est responsable de la Commission « Éducation » du Parti de gauche.

Céline Piot est professeur d'histoire et de géographie à l'ESPE d'Aquitaine.

Francis Daspe et Céline Piot, *Le vol des mots, le voile des mots*, Éd. du Croquant, Paris, janvier 2017, 164 p., 8 €.

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 /** Actualités - Dans nos régionales
- 3 /** Édito • Quand le Droit est au service d'une idéologie...
- 4 /** Dossier • Dette publique – La Belgique, prochaine proie des fonds vautours ?
- 7 /** Livre • « Il faut tuer TINA »
/ Salaires • 2017, année de l'augmentation des salaires !
- 8 /** IRB • Nos perspectives syndicales pour Bruxelles

Infos Admi

- 9 /** Édito • Public, public, public !

Fédéral

- 10 /** Le Ministre de l'Intérieur est-il en train de démanteler la Police fédérale ?

Région wallonne

- 11 /** ... et encore UNE BONNE SANTÉ !
- 14 /** AVIQ : cadre organique ou armée mexicaine ?
/ CGSP – Secteur Admi de Charleroi

International

- 15 /** CETA - C'EST ASSEZ !
- 16 /** À lire

www.cgspwallonne.be

www.cgspadmi.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB - Éditeur responsable : Patrick Lebrun - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11